

Réunion du 7 avril 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Étaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, secrétaires

Procurateur(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Olivier BITZ, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2014/299 - Administration générale - 5  
Subventions pour congrès, colloques et autres manifestations**

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions aux organismes ci-dessous :

- Alsace Tech (pour le Forum Alsace Tech entreprises le 16 octobre 2014) : 2000 €
- Maison des associations (pour le Salon des associations à Strasbourg les 27 et 28 septembre 2014) : 2000 €
- Association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre (pour son 18ème congrès national, du 16 au 18 mai 2014 : 5000 €
- Ville de Saverne (pour le colloque "L'Affaire de Saverne", organisé conjointement avec l'Université de Strasbourg, les 6 et 7 février 2014 à Saverne) : 500 €
- Egast Cose (pour le Salon Egast Cose 2014, du 15 au 18 mars 2014 à Strasbourg) : 20 000 €

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140407-85281-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 24/04/14